

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC  
(Section du territoire et de l'environnement)

N° : STE-M-243494-1512

LES ENTREPRISES ÉRIC HÉNAULT INC.

Partie requérante

c.

PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

Partie Intimée

**ACCORD ENTRE LES PARTIES EN  
VUE DE METTRE FIN AU LITIGE  
(ART. 34, RÈGLES DE PROCÉDURE DU T.A.Q.)**

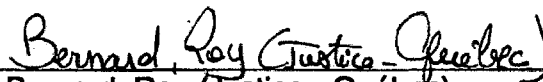
La sanction administrative pécuniaire imposée le 30 janvier 2015 à la requérante, Les Entreprises Éric Hénault inc., est annulée, et ce, sans admission de part et d'autre.

Le 7 avril 2017

Le 10 avril 2017



Eric Hénault  
Président de la requérante  
ENTREPRISES ÉRIC HÉNAULT INC.



Bernard, Roy (Justice - Québec)  
Avocats de l'intimée  
PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC